



Informations générales

Ateliers en forêt pour les anniversaires

Lieu

Les anniversaires en forêt ont lieu dans la forêt de votre choix ou, si vous le souhaitez, l'animatrice peut également vous proposer un lieu.

Horaires et jours disponibles

L'animatrice est disponible de 9h00 à 17h00 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

Goûter d'anniversaire

Les parents se chargent de préparer le gâteau, le goûter d'anniversaire et les boissons.

Tarif

265 CHF l'atelier de 2 heures
385 CHF l'atelier de 3 heures
+ frais de transport (0,70 CHF / km)

Le paiement se fait d'avance, au plus tard une semaine avant la date de l'atelier. Ce dernier a lieu par tous les temps hormis s'il y a des risques d'orage ou de vent tempétueux. Dans ce cas, l'atelier est reporté à une date ultérieure d'un commun accord avec le mandataire.

Réservation d'un atelier en forêt

Retourner le « Formulaire de réservation » dûment rempli :

- Par courriel à : contact@enfantsdelaterre.ch
- Ou par courrier à : Enfants de la Terre – Michaela Weber, rue de l'Église 75, 1680 Romont.

Vous recevrez ensuite une confirmation de réservation. Jusqu'à cette dernière, la réservation reste sans engagement pour les deux parties.

Les assurances maladies, accidents et RC des enfants sont à la charge des parents quant à celles des adultes, elles sont à leur propre charge.

FORMATION MONTESSORI & ATELIERS EN FORÊT
WWW.ENFANTSDELATERRE.CH

Enfants de la Terre, Michaela Weber, rue de l'Église 75, 1680 Romont
026 652 81 25
contact@enfantsdelaterre.ch

Illustrations inspirées des dessins de Delphine Fiore / Illustrations © 2019 Enfants de la Terre, Michaela Weber

Païement

Le païement est à effectuer par bulletin de versement ou par E-Banking sur le compte :

Alternative Bank Schweiz AG
4061 Olten 1 Fächer
CH07 0839 0034 7974 1000 7
Enfants de la Terre – Michaela Weber
Rue de l'Église 75
1680 Romont

Retard

En cas de retard le jour de l'atelier, merci d'informer Michaela Weber au : 079 / 692 11 65

Maladie

En cas de suspicion d'une maladie « infectieuse et/ou transmissible » d'un des enfants, nous vous demandons de ne pas l'emmener à l'atelier en forêt s'il présente un des signes et/ou symptômes suivants :

- Diarrhée (plusieurs fois dans les dernières 24h)
- Vomissement (plusieurs fois dans les dernières 24h)
- Toux sévère et productive avec des difficultés respiratoires
- Suspicion de conjonctivite
- Fièvre (au-delà de 37,5°)
- Atteintes cutanées non protégées ou inhabituelles
- Suspicion d'infection parasitaire de poux, etc.
- Douleur à la gorge et difficultés de déglutition
- Toutes autres maladies pouvant être transmissibles



Modification des informations générales

Ces informations générales ont été établies le 9 janvier 2019 et peuvent subir des modifications.

